

# AUJOURD'HUI

## BERCHÈRES Saint GERMAIN

### Le Mot du Maire

Les travaux en cours ou réalisés cet été mettent en avant nos priorités du moment, et le respect de notre programme : l'effort pour les enfants de nos écoles afin de leur assurer confort et sécurité, les travaux de voirie, d'éclairage public, de renouvellement et de renforcement de canalisations d'eau potable.

Nous sommes conscients de la gêne que ces travaux peuvent occasionner aux riverains et aux usagers, mais ces travaux nécessaires, engagent l'avenir de notre village.

Nombre d'entre vous me l'ont fait remarquer, et j'ai d'ailleurs pu le constater moi-même, certaines incivilités se poursuivent dans la commune (excès de vitesse, dégradations, nuisances sonores, non respect des arrêtés municipaux). Nous souhaiterions pour le bien être de tous, le respect de chacun.

Je vous souhaite avec un peu de retard, une bonne rentrée à tous !

**André JULIEN**  
Maire





*Ceci n'est pas une photo montage!*

## Le Quizz des déchets recyclables

Les containers sont pleins, pourquoi?

- A. De toute façon, ils sont toujours pleins.
- B. Peut-être ne sont-ils pas si plein que cela, si je faisais le tour du container?
- C. Ce jour-là, une barrière de dégel empêchait les camions de faire leurs tournées

*Réponse : C. Mais B est aussi valable.*

Les containers sont pleins, que peut-on faire?

- A. De toute façon, ils sont toujours pleins.
- B. Peut-être faut-il plus de containers, ou qu'ils soient vidés plus souvent.
- C. Et si je compactais mes déchets, ils seraient pleins moins souvent et les tournées seraient plus rares (et vu le prix du carburant, ce serait peut-être une bonne idée.).

*Réponse : C. Le nombre de containers et la périodicité de ramassage sont calculés par rapport au nombre d'habitants.*

Les containers sont pleins, qu'est-ce que je fais?

- A. Je pose mes déchets par terre, et je mets aussi mes encombrants et mes poubelles ménagères. Quelqu'un nettoiera.
- B. Je pose mes déchets à côté du container.
- C. Je ramporte mes emballages chez moi et je contacte la mairie pour le signaler.

*Réponse : C. Les comportements A et B sont passibles d'amende allant jusqu'à 1.500 €*

Et justement, qui va nettoyer?

- A. Pourquoi faire? C'est joli comme ça, non?
- B. Chartres Métropole.
- C. Les employés communaux.



*Réponse : C. Chartres Métropole est en charge du ramassage des déchets, pas du nettoyage de la commune.*

Et qui paye?

- A. L'argent public. Ca ne me concerne pas.
- B. Je ne sais pas.
- C. Moi, à travers mes impôts locaux et ma taxe d'ordures ménagères.

*Réponse : C. Et oui!!*

## LES BONS REFLEXES

1. **Je compacte mes déchets** (je mets les cartons à plat, j'écrase les bouteilles en plastique...)  
*Moins de volume de déchets = moins de tournées de camions = taxe d'ordures ménagères maîtrisée*
2. Si les containers sont pleins, **je ne laisse pas mes déchets par terre** et je contacte la mairie.  
*Pas de nettoyage à faire = les employés communaux font autre chose de plus intéressant pour eux et plus enrichissant pour la commune = économies sur mes impôts locaux.*

**Un peu de civisme de chacun = des économies pour tous.**



### *Billet d'humeur d'un élu en colère*

Comment aujourd'hui, en quelques mots simples, qualifier le geste de certaines personnes qui ne respectent pas notre environnement. Nous parlons de civisme, mais ceci qualifie l'acte en lui-même, pas la personne qui agit. Alors je laisse à chacun d'entre vous le soin de trouver un qualificatif aux personnes qui jettent par ci par là et notamment autour des containers leurs déchets en tout genre. J'en ai trouvé un, de qualificatif, mais ce mot est aussi irrespectueux que leurs gestes, donc je m'abstiendrais, comme eux devraient le faire dans cet acte pollueur.

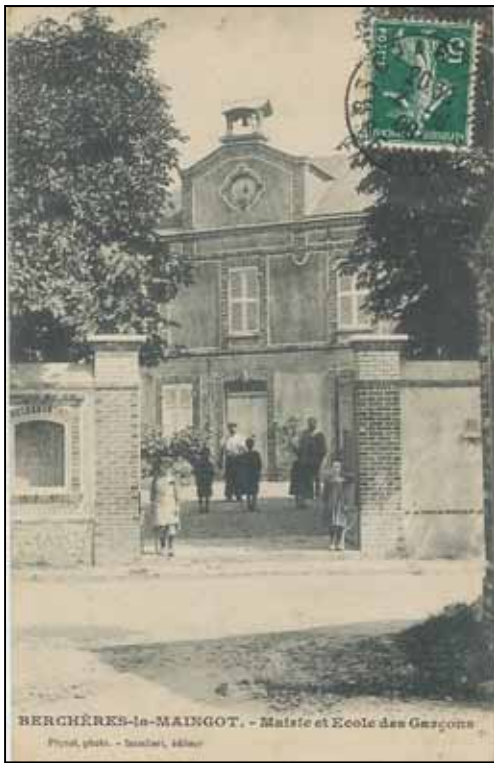
Dominique BLOIS



*Johannes Laverton*  
  
*Traiteur*  
 Cocktail - banquet - buffet  
 Livraison repas à domicile particuliers et entreprises  
 10, rue du Village - 28300 JOUY - **02 37 22 41 56**  
 sarl-nj6@orange.fr - site : [www.johanneslaverton-traiteur.fr](http://www.johanneslaverton-traiteur.fr)

Le Jardin de la Vallée  
 FLEURISTE  
 R  
E  
C  
E  
P  
T  
I  
O  
N  
 M  
A  
R  
I  
A  
G  
E  
 Transmission par  
 Florale  
 Cours d'Art Floral  
 En Boutique  
 A Domicile  
 DEUIL  
 2, Place du 21 Octobre 1870 - JOUY 28300  
 Tél: 02 37 23 14 56

— : XvÉÄ



Après l'école des garçons et l'école des filles,  
Après l'école du bas et l'école du haut,  
Après la classe de la mairie et la maternelle,  
Voici l'école Louis PASTEUR.



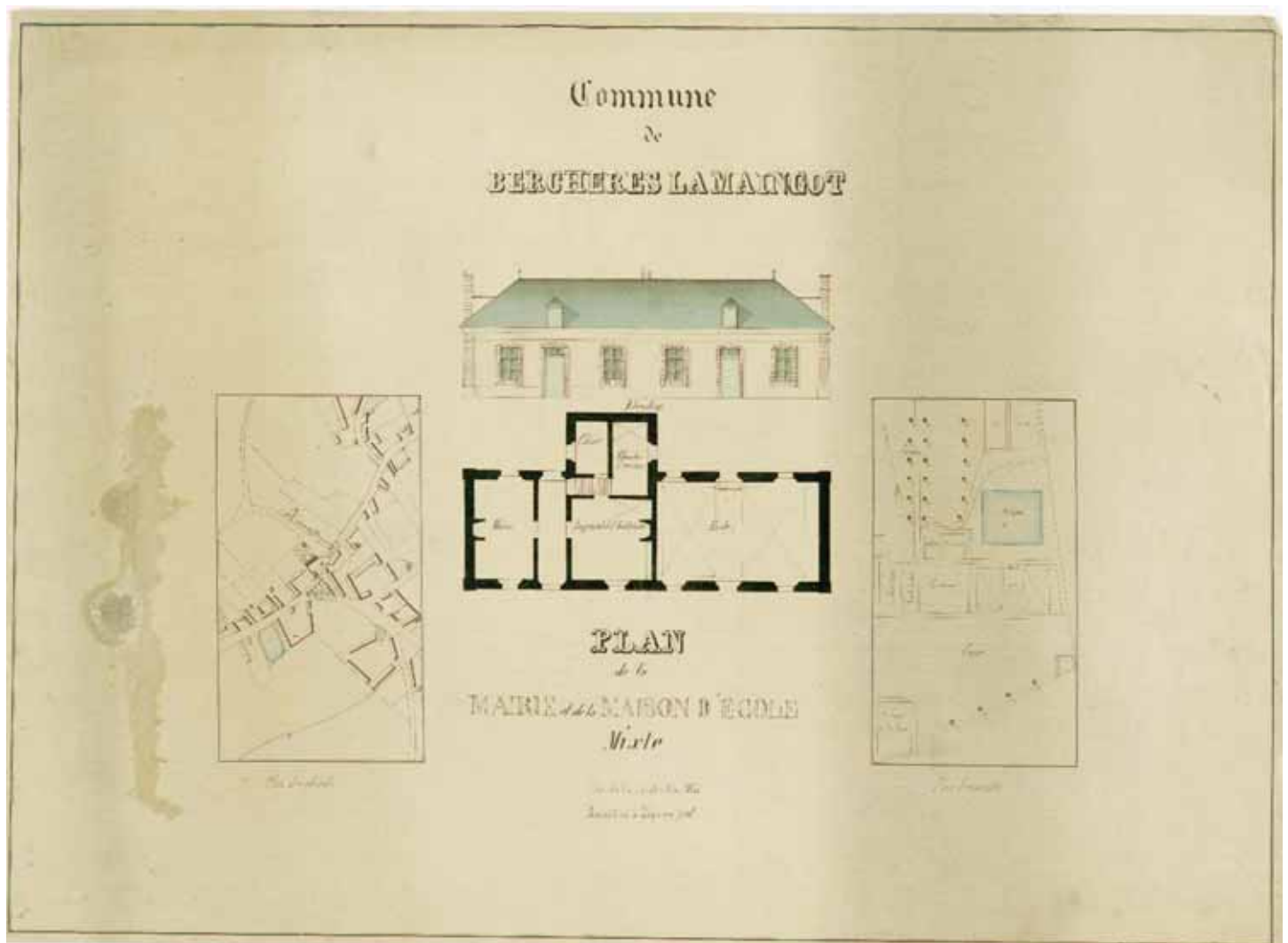
# t|á ÜxäxÇÉÇá âÇ Ñxâ xÇ tÜÜ|ÇÜx<



**28 juin 1832** : une ordonnance royale demande l'organisation d'une école à Berchères la Maingot. A cette époque, il n'y a pas de "maison d'école", l'instruction est faite dans le logement de l'instituteur. L'instituteur est rémunéré 257 francs par an pour son salaire et son logement.

**1836** : Sur demande de la commune de Saint Germain la Gâtine, les enfants des deux communes sont réunis pour l'instruction publique et le culte.

**1839** : Construction de la Maison d'école, pour un montant de 6.650 francs , sur le site de l'actuelle mairie. 60 à 70 élèves y sont accueillis, dont 25 gratuitement.



*Plan réalisé par les instituteurs du département d'Eure et Loir en 1844*

**1851** : Le traitement annuel de l'instituteur est de 200 Francs. Il est versé par les communes de Berchères et de Saint Germain. Il touche en outre les rétributions scolaires (payées par les familles) pour un montant de 410 Francs. La loi prévoit un traitement minimum de 600 Francs.

**1852** : Les lieux d'aisance, en mauvais état, sont rénovés.

**1866** : Mise en place de cours d'adultes, qui dureront jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

**1868** : Le Préfet engage le Conseil Municipal à délibérer sur la création d'une école de filles. Le Conseil "considérant que la population tend à décroître, que l'instituteur n'a jamais réuni plus de 65 élèves à la fois, et qu'il n'est pas au-dessus des forces d'un seul maître de faire profiter convenablement de l'instruction primaire un nombre aussi restreint d'enfants" ajourne la décision...

**1872 - 1874** : Construction de l'école des filles, sur le site de l'actuelle école. Le terrain est acquis pour la somme de 6.600 Francs, les travaux coûtent 14.900 Francs. La commune de Saint Germain la Gâtine participe financièrement. Une institutrice est nommée pour la classe des filles.

**1905** : Agrandissement de la cour de l'école des garçons, pour un montant de 800 Francs, pris en charge en partie par Saint Germain.

**1933** : Les instituteurs M. et Mme Bertrand demandent au conseil municipal de transformer les écoles de filles et de garçons en école mixte à deux classes, dans l'intérêt des études. La demande est acceptée : dans le vocabulaire des gens du pays, "*l'école des filles*" devient "*l'école du haut*", "*l'école des garçons*" devient "*l'école du bas*".

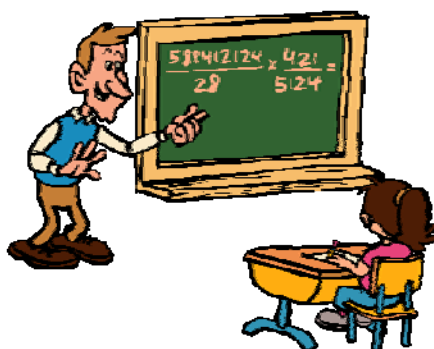
**1941** : Une caisse des écoles est créée, permettant de récompenser sous forme de livres ou de livrets d'épargne les enfants appliqués, et de porter secours sous forme de vêtements ou de livres les élèves indigents. Elle tire ses ressources de subventions, de dons, du produit de fêtes de bienfaisance, de dons en nature.

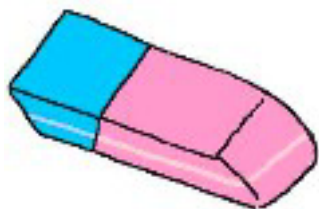
**1948** : Incendie dans la cheminée de l'école du haut, provoquant une détérioration du plafond . Dégâts évalués à 6.500 Francs.

**1952** : Un voyage d'étude est organisé pour les élèves des grandes classes. La Mairie accorde 20.000 Francs de subventions.

**1952 toujours** : Les bâtiments scolaires nécessitent un besoin urgent de réfection des toitures. Coût total : 2 millions.

**1953** : Dépenses scolaires proposées par l'instituteur : appareil de projection, microscope, matériel scientifique, deux chaises pour les instituteurs. Montant total 95.000 Francs.





**1961** : Attribution d'un dictionnaire à chaque élève présenté au certificat d'études : un plus beau pour ceux ayant obtenu le certificat, un moins beau pour ceux ayant échoué.

**1967** : Désaffectation du logement de l'instituteur à l'école du haut, inoccupé depuis 1930.

**1971** : Refus du conseil municipal du projet de regroupement scolaire avec Jouy. Il est jugé trop onéreux car il nécessite la construction de nouvelles classes.

**1973** : Regroupement pédagogique avec Poisvilliers. Des devis sont demandés pour l'achat d'un car.

**1985** : Les enfants de maternelle sont accueillis à Lèves, moyennant 2.500 Francs par enfant.

**1986** : L'Académie prévoit la fermeture d'une des trois classes : pour l'éviter, un projet de transformation d'une des classes de l'école du haut en classe maternelle est chiffré (n'oublions pas que les frais occasionnés par l'envoi des enfants de maternelle à Lèves sont conséquents). Le projet est d'abord rejeté par le Conseil, puis après une manifestation de parents et l'engagement de Poisvilliers de payer un tiers des intérêts engendrés par le projet, il est finalement accepté. La troisième classe ne sera pas fermée. Dans l'esprit des habitants, *"l'école du haut" devient "la maternelle", "l'école du bas" devient "la classe de la mairie"*.

**1986 - 2006** : Au gré des ouvertures et fermetures de classes, le regroupement vit sa vie. En 2006, il y a 6 classes dans le regroupement : 3 à Poisvilliers, 1 à la mairie de Berchères, 2 à la maternelle.

**2011** : Construction de trois nouvelles salles de classe sur le site de l'école maternelle. Coût total du projet : 590.000 Euros, dont 330.000 subventionnés (par le Département, l'Etat, la Région, la CAF et la réserve parlementaire).

**1<sup>er</sup> janvier 2012** : La classe de la mairie est transférée à la maternelle. Le déménagement est effectué par les enseignants et les parents volontaires.

**24 février 2012** : Suite aux différentes propositions faites par les parents d'élèves et les habitants de la commune, le Conseil Municipal décide de baptiser l'école du nom d'un grand homme ayant œuvré sur la commune. La *"maternelle" devient "l'école Louis Pasteur"*.

*NB : Et la classe de la mairie deviendra la salle du Conseil Municipal*

*Source (1832 - 2000) : "Berchères-Saint-Germain, histoire de deux villages de Beauce" ouvrage de Gabriel DESPOTS, lui même inspiré de la lecture des comptes-rendus de Conseils Municipaux.*

# A Berchères depuis 1 an

**18 novembre 2011** : Inauguration de la Station d'Épuration, en présence de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir.





**Janvier 2012 : L'école est finie!!**



**Janvier 2012 : Vœux de la municipalité**



La commune reconnaissante pour le dévouement de François ALBERT pendant 32 années

Février 2012 : Le CMJ organise son bal masqué



Mars 2012 : Banquet des anciens. 47 anciens ont participé cette année au banquet offert par la commune.

19 mars 2012 : Commémoration du « Cessez le feu » en Algérie



La médaille du titre de la reconnaissance de la Nation est remise à trois anciens d'Algérie

**8 mai 1945** : Des enfants participent à la cérémonie commémorative de l'armistice.



**Juin 2012** : Le conseil municipal remet aux enfants de CM2 un dictionnaire. Bonne chance leur est souhaitée pour la 6<sup>ème</sup>.



## Commission Environnement Nature et Patrimoine

### Environnement Nature

Plan d'eau des Forges



Le plan d'eau a fait l'objet de quelques campagnes de nettoyage par des bénévoles de la commune et nous les remercions pour leur contribution active.

D'autres campagnes seront programmées dans le premier semestre 2013, vous pourrez ainsi contribuer, vous aussi, à rendre ce coin de notre nature plus propre (information dans les boîtes aux lettres et sur le site internet).

Nous avons, à ces occasions, retiré beaucoup de déchets (les plus accessibles) : plastiques, bouteilles, bidons ou ferrailles jetés sur le pourtour.

Les moins accessibles étant souvent au milieu, il ne nous était pas possible de les retirer.

A la faveur des faibles pluies de ces derniers mois, le plan d'eau est presque sec et même si l'automne s'installe, nous avons entrepris quelques travaux pour redonner de l'eau à ce plan qui en manque.

A cette occasion, nous en profiterons, dans la mesure du possible, pour évacuer les derniers gros déchets qui étaient inaccessibles et qui sont maintenant visibles.



Les travaux consistent à remettre en état le busage dégradé par le temps.

Le busage est un tuyau de gros diamètre qui va récupérer l'eau en amont, derrière le lieu où nous déposons les déchets végétaux, au pied du remblai du Canal, dans le sillon naturel, pour l'amener jusqu'au plan d'eau des Forges.

Le tuyau est enterré et le passage du busage créera de fait, un nouveau chemin naturel d'accès au plan d'eau.

Ce dispositif permettra, à terme, de remonter le niveau du plan d'eau et d'y maintenir la flore et la faune qui s'y développent.



### Patrimoine

Le Chemin de Compostelle

Il y a sur le domaine de la commune, un chemin ancien qui est un élément, une composante du vaste réseau des chemins de Compostelle.

Ce chemin qui parcourt notre commune du nord au sud, arrive de Trémémont, passe à proximité du Canal Louis XIV, entre dans Berchères par la rue des Forges, marque une pause sur la Place de la Mairie puis ressort par la rue Albert avant de s'enfoncer à nouveau dans les champs.

Ce petit bout de chemin de Compostelle dit aussi « Chemin des Anglais » était déjà emprunté par nos anciens de Dieppe à Chartres, halte incontournable avant de repartir vers Compostelle.

Avec «les Amis de Compostelle», nous allons prochainement baliser ce chemin qui, outre son appartenance au réseau des Chemins de Compostelle, fait partie du patrimoine de notre commune et est inscrit au Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe.

Ce chemin est aussi un lieu de promenade et de sport, il est aussi utilisé par les agriculteurs et les chasseurs.



Le balisage qui sera utilisé est le balisage spécifique et officiel des chemins de randonnées, avec le bleu et le jaune, couleurs attribuées aux chemins de Compostelle.

Un poteau marquera le chemin au passage du Canal Louis XIV et un autre en sortie de village lorsque celui-ci quitte les habitations de la rue Albert.

Sur la Place de la Mairie, au droit de la Croix, seront apposées deux petits carreaux de mosaïque symbolisant l'un un pèlerin et l'autre, une coquille Saint Jacques.

L'ensemble, poteaux et carreaux, est réalisé par l'Association Les 3R qui, par le travail du bois, de la menuiserie, de la mosaïque ou encore par d'autres moyens, participe à la réinsertion de personnes en difficultés.

Bonne marche à tous.

la jovienne  
pizzas artisanales à emporter,  
paninis, prestos.



1 av des parigaudes 28300 JOUY

02 . 37 . 22 . 34 . 16

<http://lajovienne.skyrock.com>

rejoignez-nous sur facebook !!

9 Rue Albert, La Maingot  
28300 Berchères Saint Germain  
06 27 77 99 36

**Thérèse**  
*Esthétique*

À l'institut ou à votre domicile  
Relaxation, Amincissement, Palper rouler,  
Soin du visage, épilation, ...  
Vente de produits de beauté Bio

[www.theresa-esthetique.com](http://www.theresa-esthetique.com)

# Les expériences de LOUIS PASTEUR à la ferme de Saint Germain la Gâtine



C'est en 1877, à l'instigation de M. BOUTET Daniel, vétérinaire à Chartres, que PASTEUR vient pour la première fois en Eure et Loir constater les terribles effets de la maladie du charbon dite <<du sang de rate>>.

Le charbon était une des maladies les plus meurtrières du bétail. Elle s'observait dans de nombreuses régions du monde. En France, la plupart des départements et plus particulièrement les régions du centre en subissaient les conséquences désastreuses.

Le département d'Eure et Loir était l'un des plus touchés. Pas une exploitation n'échappait à la maladie. Annuellement et en moyenne, il fallait compter 20% de pertes, quelquefois davantage. Les rapports fournis à cette époque indiquent qu'il existait des <<champs maudits >>. Beaucoup de fermes étaient réputées pour être des fermes à charbon. On incriminait les pâturages supposés empoisonnés. Malgré toutes les recherches entreprises, aucun résultat définitif n'avait été obtenu. BOUTET, l'habile vétérinaire de Chartres, en était réduit à conseiller le déplacement des animaux. Les premiers travaux de PASTEUR en 1877 consistèrent à démontrer avec certitude que la transmission de la maladie était causée par une bactérie spécifique, appelée le bacille du charbon.

Dès 1850, DAVAINÉ fût l'un des premiers à observer dans le sang des animaux charbonneux, des micro-organismes en forme de bâtonnets. Mais c'est seulement après les expériences menées par PASTEUR, dans son laboratoire de la rue d'Ulm à Paris, que la théorie microbienne de la maladie fut établie et démontrée malgré le scepticisme de nombreux médecins et vétérinaires aveuglés par leurs préjugés.

Ses découvertes sur la virulence du bacille ont fait de PASTEUR un spécialiste du charbon. Dès l'été 1878, l'occasion lui est offerte de tirer un profit direct et matériel de ses résultats. Le ministère de l'agriculture le charge d'une nouvelle mission : enquêter auprès des éleveurs de bétail afin de découvrir comment la bactérie charbonneuse infecte les troupeaux.

S'attaquant au problème, PASTEUR part de deux faits constatés et vérifiés. D'une part, la maladie est transmise par une bactérie, d'autre part, elle dépend effectivement des zones de pâture. La conclusion s'impose, il faut prouver que la maladie se développe et s'entretient par des foyers de contagion où la bactérie prolifère.

Le 16 Août 1878, PASTEUR, en compagnie du docteur Charles CHAMBERLAND, du docteur Emile ROUX, des vétérinaires BOUTET père et fils et du jeune vétérinaire Chartrain Edouard VINSOT, engage sa campagne d'études sur la maladie charbonneuse.

Tout d'abord, les éleveurs observèrent vis-à-vis d'eux une certaine réserve, parfois même de la défiance. Cependant sur les conseils de M. BOUTET, ils entrèrent en relation avec M. Jules MAUNOURY de Saint-Germain-La-Gâtine. Ce cultivateur dans un sentiment de hardiesse qui l'honore, leur ouvrit les portes de sa ferme et mit à leur disposition son superbe troupeau de mérinos. PASTEUR établit son quartier général dans cette ferme où il installe ses collaborateurs. Lui-même n'y réside pas en permanence.

Tôt le matin, PASTEUR se rendait aux parcs et regardait parfois pendant des heures un mouton qu'il croyait malade. Il tenait beaucoup compte de l'opinion des bergers, notamment de Séverin JACQUET berger de M. MAUNOURY. Du fait de leur vie solitaire, ceux-ci maintenaient toute leur attention sur leur troupeau et devenaient des observateurs avertis. Dès le mois de septembre, PASTEUR envoie ses premières conclusions au ministre de l'agriculture. PASTEUR conclut que la maladie s'inocule quand le mouton se blesse les gencives ou l'arrière gorge et avale une herbe contaminée. PASTEUR conseille aux cultivateurs d'éloigner le bétail des plantes telles que le charbon, les barbes d'avoine et les pailles. Il préconise également de s'écarter des zones où les cadavres morts de la maladie du charbon ont été enfouis. Celle-ci contient à la surface du sol les spores du bacille du charbon.

Un point d'interrogation subsiste : Comment les spores du bacille du charbon remontent-elles à la surface, alors que les bêtes mortes sont profondément enfouies en terre ?

Un jour où il rend visite à CHAMBERLAND et ROUX à la ferme de Saint-Germain-La-Gâtine, PASTEUR entrevoit une explication en observant un champ récemment moissonné. Il remarque un emplacement noirâtre dont la teinte diffère des terres voisines. En interrogeant le propriétaire, il apprend que des moutons charbonneux ont été ensevelis à cet endroit. En regardant de plus près le sol, PASTEUR remarque des petites mottes de terre caractéristiques : les tortillons que les lombrics déposent sur le sol quand ils expulsent la terre de leur galerie. Dans un éclair de génie, PASTEUR vient de trouver le maillon manquant à la chaîne de transmission du charbon.

Il a fallu deux années de recherche à PASTEUR pour dévoiler le mystère des vers.

Le 28 Février 1881, il communique à l'académie des sciences, le compte-rendu des ses travaux sur l'atténuation des virus et leur retour à la virulence.

A l'heure présente, disait-il, nous sommes en mesure de pouvoir pratiquement transformer un virus mortel en un virus bienfaisant. S'ensuivirent deux expériences de vaccination, l'une près de Melun à Pouilly Le Fort, et l'autre à la ferme Lambert à Barjouville. Ce fût un triomphe. La voie était ouverte à une vaccination massive des ovins tant en France que dans le monde entier.

Jules MAUNOURY est décédé en décembre 1905. Ses terres ont été rachetées par Pierre BESNARD. Un petit neveu de ce dernier, Jean MARIA, et son épouse, exploitent la propriété. Un buste et une plaque en bronze, installés sur la margelle du puits situé dans la cour de la ferme, témoignent des expériences faites par PASTEUR et son équipe sur la commune de Berchères St Germain.

Un grand merci à M. et Mme Maria pour leur aide précieuse et leur accueil.  
Cet article est dédié à la mémoire de Monsieur Louis PASTEUR, dont nous avons, en 1995, célébré le centenaire de la disparition.



## Les Anciens Combattants

Chaque année, le Conseil Municipal, les Anciens Combattants et la population se donnent rendez-vous autour du monument aux morts pour la commémoration du 19 mars 1962.

Lecture du manifeste, dépôt de gerbe, sonneries d'usage sont les points forts de cette manifestation.

Un moment de recueillement est observé pour honorer la mémoire des jeunes militaires tombés en Algérie ainsi que celle de civiles victimes innocentes des attentats.

La médaille du titre de reconnaissance de la Nation a été remise par le Commandant Legendre à trois « Anciens d'Algérie », messieurs Lamy, Foreau et Millochou.

La Municipalité a ensuite invité les personnes présentes à se rendre à la salle Gabriel pour le traditionnel pot de l'Amitié.

Le Diplôme d'Honneur d'Ancien Combattant de 39/45 a été remis par le Commandant Legendre à monsieur Marmignon sous les applaudissements.

Chacun a regagné son foyer dans la bonne humeur.

-----

Le 8 mai 1945, un grand souffle de soulagement et d'espérance soulevait les populations de toute l'Europe.

Les armées Nazies auteurs de tant de massacres et de barbarie sont anéanties et signent la PAIX.

Quelques habitants originaires de Berchères et Saint Germain se souviennent de ces moments de liesse.

8 mai 2012 la cérémonie de la commémoration de ce jour prenait un air nouveau ; en effet le manifeste de l'UFAC était lu par un jeune et le dépôt de la gerbe était effectué par des enfants aidés par 2 anciens Combattants.

Ainsi, le Devoir de Mémoire se perpétue au fil des générations, signe encourageant pour toutes les personnes qui assistent régulièrement à ces cérémonies.

Bravo et merci à ces jeunes.

-----

Le jeudi 14 juin, une chaleureuse ambiance régnait à la salle Gabriel, les Anciens Combattants et leurs épouses se réunissaient autour d'une bonne table pour leur traditionnel repas.

Un moment de recueillement fut observé à la mémoire des 4 militaires tués en Afghanistan.

Le menu élaboré par M. Laverton a conquis tous les palais le tout arrosé de bons vins.

Moment de détente apprécié de tous.

Un seul mot revenait : satisfaction ...

Le Président : R. Millochou



## Association des Parents des Petites Canailles

### Flash Back sur l'année 2012

**LOTO : Dimanche 25 mars**

La salle était comble. Merci à tous pour votre grande participation



**CHASSE à L'ŒUF : Dimanche 15 avril**

C'était une première pour cette manifestation et nous avons passé une agréable journée au stade de Poisvilliers. Nous avons donné RDV aux enfants en fin de matinée pour la chasse à l'œuf. Les cloches avaient dissimulé quelques 900 œufs sur le stade de Poisvilliers, il y avait des œufs en chocolat mais aussi de vrais œufs... Pour le déjeuner, chacun a pu se préparer et cuire son omelette aux lardons, aux oignons, au fromage... suivant ses préférences. Des quizz (cf. ci-dessous) et des jeux sur le thème de la journée ont amusé petits et grands.



#### **QUIZZ CHASSE à L'ŒUF**

##### Questions

1. Combien d'œufs y-t-il dans une omelette ?
2. Qu'est-ce qu'il y a après un œuf de Pâques ?
3. De quoi le coq a-t-il le plus peur ?
4. Comment se quittent 2 œufs qui se sont fâchés ?
5. Monsieur et Madame Deuf ont un fils, comment l'appelle-t-il ?
6. Combien d'œufs peut-on manger à jeun ?
7. Mon 1<sup>er</sup> est un œuf, mon 2<sup>ème</sup> est un œuf, mon 3<sup>ème</sup> est un œuf, Qui suis-je ?

##### Réponses

1. 3 e
2. Un dix de Pâques
3. D'avoir la chair de poule
4. Brouillés
5. John
6. Un seul car au 2<sup>ème</sup> on est plus à jeun
7. Une omelette



**KERMESSE : Vendredi 15 juin**

La kermesse qui devait se dérouler cette année à Poisvilliers a finalement eu lieu dans la salle des fêtes de Berchères en raison du mauvais temps. Malgré ce changement de programme décidé en dernière minute (nous espérions toujours un changement de météo...), la kermesse a connu un franc succès. En 1<sup>ère</sup> partie, les enfants et enseignants ont présenté leur spectacle toujours très apprécié des mamans, papas, mamies, papys... Puis en seconde partie les frites /saucisses et les stands ont également bien plu à tous ; notamment les 2 nouveaux stands conçus plus particulièrement pour les plus grands : le bowling et le tir à la carabine.

Lors de cette soirée, les élus des 2 mairies (Berchères et Poisvilliers) ont remis les dictionnaires aux futurs collégiens.

Même les accros du foot ont trouvé leur place à cette kermesse puisque le match France-Ukraine était retransmis sous un barnum...

Décidemment Les Petites Canailles pensent à vous tous.

**Les petites canailles recrutent...**

*L'équipe des Petites Canailles se réjouit toujours d'accueillir de nouveaux membres au sein de son association, nous avons besoin de vous pour nous aider dans l'organisation d'animations pour les enfants de nos villages.*

*Si vous souhaitez venir nous rejoindre,*

*n'hésitez pas à contacter Nathalie Chavigny 02 37 22 89 83.*



*A très bientôt pour de nouvelles aventures...*

*L'équipe des Petites Canailles*



*L'auberge de la gare*  
*Bar restaurant*

*Vous accueille tous les midis du lundi au samedi*  
*ainsi que les vendredis et samedis soir*

*33, avenue de la gare*  
*28300 JOUY*  
*tél: 02.37.22.41.36*



- **Gym douce et la Gym tonic** Salle des Fêtes de BERCHERES ST GERMAIN :

- les cours ont lieu le mercredi hors période de vacances scolaires :

- de 19 h à 20 h, pour la gym douce.

- de 20 h à 21 h pour la gym tonic.

Les cours sont assurés par **Maryline SIVIGNON**, Educatrice diplômée de Profession Sport 28

Inscription :

- 81,00 € pour l'année
- Il est possible de s'inscrire en cours d'année.

Certificat médical obligatoire.

- Carte A.F.R. 27 €, la carte donne accès à toutes les activités de l'association locale, départementale et nationale.

- **Baby Grenier** le 25 novembre 2012, inscription avant le 17 novembre 2012.

- **Soirée Cabaret** le 9 Mars 2013, « une soirée cabaret comme vous ne l'avez jamais vue »

Pour tous renseignements sur nos activités vous pouvez nous joindre au :

- Yolande TOURNE : 02 37 22 86 85
- Michèle BELLENOUE : 02 37 22 80 30

L'AFR de Berchères Saint-Germain - Poisvilliers, recherche des bénévoles, **venez nous rejoindre**, nous sommes une association dynamique et contribuons à l'animation de la vie en milieu rural.

L'Equipe de l'AFR

**"BABY GRENIER"**

**Vêtements Enfants, Jouets et Puériculture**



Salle des Fêtes de  
**BERCHERES ST GERMAIN**

**DIMANCHE 25 novembre 2012**

Ouverture au public à partir de 10 H.

Prix de l'emplacement 3 € le mètre.



Réservation avant le 17 novembre 2012  
(nombre de places limité).



**NAISSANCES :**

Raphaël HOMOND  
Armand GREGOIRE  
Maëlyne AIME  
Jean HEREAU

3 décembre 2011  
18 janvier 2012  
12 aout 2012  
1<sup>er</sup> septembre 2012

**MARIAGES :**

Jean-Luc PETIT et Ouahida ALOUI 4 aout 2012  
Stanilas MALVOS et Virginie CARNIS 8 septembre 2012

**DECES :**

Jacques GALINET 7 mai 2012  
Antonio DE FREITAS FERNANDES 30 juillet 2012

**TUTTI-PIZZA**  
réservez par téléphone  
**0770594737**  
Dès 18h00 jusqu'à 21h00  
Berchères la Maingot  
Tous les vendredis  
devant la mare  
"PIZZA PARTIE" SUR COMMANDE

**Féerie et Esprit  
de Noël**  
**Thérèse**  
*Esthétique*  
9, rue Albert Berchères la Maingot  
28300 Berchères St Germain  
06 27 77 99 36 - 02 37 22 80 13  
Samedi 24 novembre 2012 de 14h00 à 21h00  
Dimanche 25 novembre 2012 de 10h00 à 19h00  
Crèche vivante - illumination - nombreux exposants



Lucé, le 29 juin 2012

## NOTE D'INFORMATION

à l'attention des habitants de  
Berchères-Saint-Germain et Poisvilliers

**Objet** : mise à disposition d'une benne pour la collecte des déchets végétaux

Madame, Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, votre commune appartient à la Communauté d'Agglomération de Chartres métropole qui a notamment pour compétence la gestion des déchets ménagers.

Vous aviez jusqu'à présent l'habitude de déposer vos déchets végétaux en déchetterie.

En complément, et en collaboration avec vos communes, Chartres métropole facilite désormais vos dépôts en mettant en place une benne de collecte près de chez vous, accessible en permanence.

Cette benne est disponible près la station d'épuration, à Berchères La Maingot (direction Jouy), pendant toute la période de collecte des végétaux, soit jusqu'au 30 novembre 2012. Le service reprendra en 2013, à compter du 1<sup>er</sup> avril.



Pour le bon fonctionnement du service, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Déchets acceptés : *tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs coupées, mauvaises herbes, petites tailles d'arbustes*
- Déchets refusés : *terre, gravats, déchets alimentaires (fruits et légumes), pots de fleurs...*
- Il est interdit de déposer des déchets au pied de la benne
- Les déchets doivent être déposés en vrac dans la benne, sans sac plastique. Les branchages peuvent être déposés en fagots ficelés.
- En cas de débordement, vous pouvez contacter Chartres métropole au 0 800 22 20 36.

Vous remerciant par avance de votre participation active à une gestion raisonnée des déchets, le service Déchets de Chartres métropole reste à votre disposition au

**APPEL GRATUIT**  
N°Vert **0 800 22 20 36**  
*depuis un poste fixe*